Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260528-06022026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 mai 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Madame Marie CARESMEL comme secrétaire.

Délibération n° 06-02-2026
Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8,
Considérant que dans un délai de six mois après le renouvellement intégral du Conseil municipal, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les dispositions présentes dans le projet de règlement intérieur.
Le règlement intérieur, annexé à la présente délibération, prévoit notamment :

- Le régime de convocation,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
ADOPTE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Marie CARESMEL.